

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DASES 533G Subvention à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H) (95 100 Argenteuil).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H.) sise 26, boulevard du Général Leclerc à Argenteuil (Val d'Oise) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 500 euros (2012_06943) est attribuée à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées (V.P.H.) (X02258- SIMPA 70941) sise 26, boulevard du Général Leclerc à Argenteuil (Val d'Oise), au titre de l'année 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.